



Transformez vos années
d'expérience en un
diplôme officiel

Contact Sensei
[contact-vae@sensei-
france.fr](mailto:contact-vae@sensei-france.fr)

Le plus simple ?
Prenez rendez-vous
directement dans notre
agenda



Qui sommes-nous ?



9 ans

D'expérience
dans la formation

+ 17 000

Bénéficiaires
accompagnés depuis
2021

+ de 120

Collaborateurs
salariés

4,7/5

de satisfaction sur plus
de 800 notes depuis
2021

La Méthode Sensei

Nous sommes convaincus que l'accompagnement doit être personnalisé et adapté pour renforcer les chances de retrouver du plaisir dans son quotidien.

01

Faire le point sur sa
situation actuelle avec un
spécialiste carrière

02

Bénéficier d'un
accompagnement qui
s'adapte à son rythme de
vie

03

Identifier un projet
professionnel qui vous
motive et vous fera vibrer

Votre Parcours VAE avec Sensei

Étape 1. Définition et faisabilité

1

Inscrivez vous pour un rendez-vous d'information avec votre conseiller Sensei

Réalisation du diagnostic et de l'étude de faisabilité de votre projet VAE
Choix de la formule d'accompagnement la plus adaptée à votre projet



72h après avoir rempli le formulaire Sensei

2

Inscrivez-vous sur France VAE

Vous serez accompagné pour vous inscrire sur la plateforme France VAE

3

Rendez-vous pédagogique avec votre architecte accompagnateur de parcours (AAP)

Présentation du diplôme (RNCP, REAC) pour comprendre les critères d'évaluation
Identification des activités les plus pertinentes selon votre expérience, vos besoins et contraintes, en tenant compte des exigences du référentiel de certification visé
Analyse de vos expériences au regard du référentiel de certification visé
Choix définitif de la certification adaptée à votre profil



14 jours après l'inscription sur Mon Compte Formation

Étape 2. Accompagnement dossier de recevabilité

4

Rendez-vous de faisabilité avec un Architecte accompagnateur de parcours

Constitution de votre dossier de recevabilité avec votre architecte accompagnateur de parcours
Vérification de la complétude et de la conformité du dossier de recevabilité

Préparation au dépôt officiel auprès de l'organisme certificateur



1 semaine maximum après l'étape 3

5

Recevabilité

Vous attendez le retour du certificateur et vous recevrez un avis de recevabilité favorable ou non



15 jours à 2 mois

Si votre dossier est défavorable, votre parcours se termine ici. Les inscriptions se font une fois par an.

Étape 3. Rédaction dossier de validation

7

Accompagnement individuel

Accompagnement personnalisé à la formalisation du dossier de validation avec séances de travail individuelles adaptées à votre profil

Aide à l'explicitation de sa motivation : essentielle pour renforcer la cohérence du dossier de validation et convaincre le jury

Aide à la compréhension de la méthodologie d'explicitation de l'expérience : nous vous guidons pour bien comprendre la méthodologie nécessaire pour mettre en valeur vos expériences

Accompagnement méthodologique ciblé sur les activités identifiées comme prioritaires lors du cadrage initial

Aide à l'explicitation de l'expérience pour chaque compétence : nous vous aidons à décrire et formuler, de manière claire et détaillée, vos compétences en lien avec les exigences du référentiel de la certification visée

Aide à la constitution d'annexes : nous vous assistons dans l'identification, la rédaction et la compilation des annexes pertinentes pour appuyer votre dossier

Validation de la version finalisée du dossier avant dépôt



4 mois et demi en moyenne

6

Affectation d'un consultant

Dès la réception de votre recevabilité il vous sera attribué un consultant pour vous accompagner



1 semaine max

8

Accompagnement collectif

Profitez de rencontres avec d'autres professionnels et d'autres candidats pour perfectionner votre dossier de validation



En parallèle de l'accompagnement individuel

Étape 4. Préparation à l'évaluation jury

9

Accompagnement individuel

Simulations d'entretien jury avec examens à blanc suivis d'un débriefing pour identifier les points à approfondir

Aide à la préparation orale devant le jury final : nous vous préparons pour l'entretien avec le jury VAE

Mise en place d'actions correctives personnalisées suite aux simulations

Échanges simulés pour vous familiariser avec les questions du jury

10

Accompagnement collectif

Profitez de rencontres avec d'autres professionnels et d'autres candidats pour vous préparer à l'évaluation par le jury VAE



En parallèle de l'accompagnement individuel

Après l'accompagnement

11

Dépôt du dossier auprès du certificateur

Une fois la rédaction du dossier de validation achevée, il sera déposé par votre consultant et votre architecte de parcours auprès du certificateur pour prévoir une date de jury



Max à 6 mois après l'avis de recevabilité

12

Entretien avec le jury

Vous serez préparé à cet entretien grâce à une simulation et un debriefing individuel pour mettre toutes les chances de votre côté ! Le certificateur vous contactera dans un délai de 3 mois pour vous proposer des dates de jury.



Date fixée par le certificateur

13

Enquête post-jury

Vous recevrez une enquête post-jury de certification VAE pour faire le point sur le passage devant le jury de certification VAE, vos résultats et votre situation professionnelle à l'issue.



10 mois après le dépôt du dossier de validation



L'équipe Sensei propose un accompagnement sur les certifications professionnelles suivantes :

120 – Sciences naturelles, 142 – Sciences humaines, 150 – Développement professionnel et personnel, 154 – Activité physique et sportive, 210 – Agriculture, production végétale, 217 – Habillement, 220 – Travaux publics, 222 – BTP : conception et organisation, 223 – Bâtiment : gros œuvre, 226 – Génie climatique, 236 – Mécanique, construction, réparation, 240 – Électricité, 310 – Informatique, systèmes d'information, numérique, 316 – Génie industriel, 318 – Transport, 320 – Gestion des organisations, 321 – Encadrement et management, 326 – Gestion financière, comptabilité, 330 – Gestion des ressources humaines, 342 – Commerce international, 345 – Commerce, 410 – Banque, assurance, 421 – Immobilier, 426 – Tourisme, 427 – Hôtellerie, restauration, 428 – Prévention, sécurité, 434 – Santé, 440 – Action sociale, 445 – Ingénierie de formation, pédagogie, 455 – Artisanat, art

Retrouver le libellé exact des certifications sur lesquelles Sensei vous accompagne, le code RNCP, le nom du certificateur et la date d'enregistrement de la certification [ICI](#)

Pour les diplômes de l'Éducation Nationale, votre dossier de recevabilité sera transmis au DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) de votre académie qui procédera à une étude personnalisée de votre parcours. Cette étude vérifie l'adéquation entre votre expérience et le diplôme visé. Le DAVA vous notifiera sa décision dans un délai réglementaire de 2 mois. Notre accompagnement vous aide à optimiser ce dossier pour favoriser une décision de recevabilité.

A propos de l'accompagnement VAE

✓ Public cible

- Les salariés du secteur privé
- Les bénévoles
- Les demandeurs d'emploi
- Aidant familial

✓ Prérequis

- Justifier d'une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française
- Disposer d'un ordinateur avec micro et caméra pour un accompagnement en distanciel

✓ Objectifs

À l'issue de l'accompagnement VAE, le candidat sera capable de valoriser son expérience professionnelle à l'écrit et à l'oral pour obtenir la certification visée.

Le candidat sera capable de :

1. Présenter son parcours professionnel et identifier les liens entre son expérience et le référentiel de la certification visée
2. Constituer un dossier de recevabilité complet et conforme aux exigences du certificateur
3. Rédiger un dossier de validation qui démontre l'acquisition des compétences du référentiel
4. Se présenter devant le jury et défendre son parcours avec pertinence

✓ Durée

La durée peut être ajustée à la marge en fonction des besoins spécifiques identifiés lors de l'entretien d'information, afin de garantir un parcours au plus près des attentes du bénéficiaire.

✓ Modalités et délais d'accès

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de contact sur notre site internet.

Suite à cela, un consultant en développement professionnel vous contactera sous 72 heures afin de positionner un rendez-vous d'information, gratuit et obligatoire qui permet le recueil et l'analyse de vos besoins, contraintes et de votre projet, la vérification des prérequis et la validation de votre inscription, le cas échéant.

L'inscription doit être effective au minimum 14 jours ouvrés avant le début de la prestation.

Personne de référence

Pour toutes questions relatives à la VAE (inscriptions, relations avec les candidats...), contactez le référent

Dorine BRETON :

contact-vae@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr



Méthodes pédagogiques

L'accompagnement en VAE se réalise en ligne ou en présentiel, sous forme d'entretiens individuels avec un consultant VAE dédié tout au long de votre parcours.

Sa mission est de vous aider à la rédaction du dossier de faisabilité, aux démarches administratives ainsi qu'à la rédaction du dossier de validation.

Des ateliers collectifs sont également proposés pour vous apporter des conseils pratiques pour rendre plus pertinent votre dossier et vous préparer à l'entretien d'évaluation avec le jury final.

L'accompagnement VAE peut se dérouler en individuel ou en collectif si plusieurs professionnels d'une même entreprise ciblent la même certification.

Modalités d'évaluation

L'atteinte des objectifs de la prestation est évaluée tout au long de l'accompagnement via les productions réalisées (dossiers) et les simulations d'entretien, dont la progression est tracée et formalisée dans la plateforme d'apprentissage Sensei.

Formalisation à l'issue de la formation

- Dossier de validation
- Avis de passage Jury

Cadre légal et réglementaire

La VAE est régie par le Code du travail, spécifiquement les articles L6411-1 à L6412-3, qui établissent le droit de toute personne à faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification, un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

- Loi du 21 décembre 2022 et décret du 27 décembre 2023 : Ces textes réforment en profondeur la VAE et créent le service public France VAE, avec un parcours entièrement dématérialisé.
- Dispositions réglementaires : Le dispositif est désormais ouvert à toute personne, quelle que soit sa situation, dès lors qu'elle justifie d'expériences — professionnelles, personnelles ou bénévoles — en lien avec la certification visée.
- Accompagnement des candidats : Un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) guide le candidat à chaque étape, avec un soutien renforcé pour les personnes en situation de handicap.
- Financement : Le cadre réglementaire prévoit des dispositions pour la prise en charge des frais d'accompagnement, via le CPF, les OPCO, les aides des régions et de l'État.

Ces mesures visent à rendre la VAE plus accessible et à valoriser davantage l'expérience dans le parcours de certification.

Modalités d’instruction du dossier

Pour connaître les modalités d’instruction dossier, rendez-vous page 3 “Votre parcours VAE avec Sensei”

Faisabilité

L’entretien avec l’AAP a pour objectif de vérifier l’adéquation entre le référentiel de compétences du diplôme et vos besoins, contraintes et votre expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Le dossier est ensuite envoyé au certificateur qui statuera sur la faisabilité ou non du dossier.

Contraintes et exigences de la démarche

Toute démarche entraîne une implication personnelle. En moyenne, il vous sera demandé entre 3 à 4h de travail par semaine, découpé comme suit :

- 1 à 2h de visio avec votre consultant VAE
- 1 à 2h de travaux pratiques, encadrés par un consultant expert pour la rédaction de votre dossier + ateliers collectifs

Accessibilité handicap

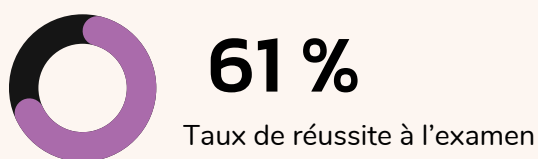
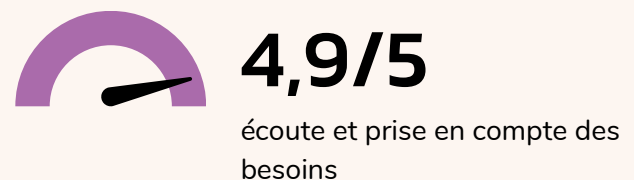
Le référent handicap prendra en compte dès votre inscription votre situation de handicap, si celle-ci est mentionnée. Il vous sera alors proposé un entretien afin d’envisager avec vous les aménagements qui pourront être apportés.

Contact Référent Handicap :
psh@sensei-france.fr

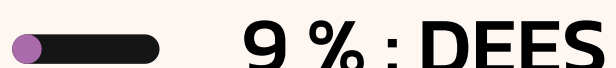
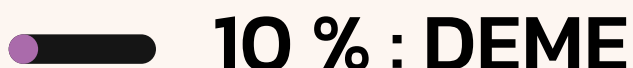


Nos indicateurs de résultats

Résultats des enquêtes de satisfaction administrées en mi-parcours, fin de parcours et post-accompagnement auprès des candidats VAE — 274 répondants, période janvier-juin 2026.



Les diplômes les plus demandés



Données issues de France VAE, période janvier-juin 2026.

Notre formule

La durée et le contenu de la formule peuvent être ajustés en fonction des besoins spécifiques identifiés lors de l'entretien d'information, afin de garantir un parcours au plus près des attentes du bénéficiaire. Cela sera vu avec votre consultant en développement professionnel lors de l'entretien d'information.

Prestige

5000€



L'excellence sur-mesure : un accompagnement intégral et illimité pour sublimer votre dossier et votre présentation

27h d'échanges avec un consultant individuel +
Accès illimité aux ateliers

Pour toutes les formules, les frais de jury sont à la charge du candidat et seront à payer directement à l'organisme certificateur.

Les financements possibles pour une VAE

Notre objectif : aider 100% de nos bénéficiaires à trouver des solutions de financement pour leur projet professionnel.

Sensei vous accompagne pas à pas dans le financement de vos bilans de compétences, VAE ou bilan d'orientation scolaire grâce à notre super pôle financement

Les financements propres

Mon Compte Formation (CPF)

L'AGEFIPH

France Travail

Le FAF

Les transitions Pro

OPCO

Mais le plus simple,
c'est de prendre directement
rendez-vous avec l'un de nos
conseillers, qui vous guidera lors
de toutes ces étapes

Personne de référence

Pour toutes questions relatives à la
VAE contactez :

contact-VAE@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr

Glossaire VAE

RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

Référentiel officiel qui garantit la qualité et la reconnaissance des certifications professionnelles en France.

REAC (Référentiel Emplois Activités Compétences)

Outil officiel qui recense et décrit les métiers et leurs activités, permettant d'aligner les formations sur les besoins concrets des entreprises.

France VAE

Le service public qui accompagne les professionnels dans la validation de leurs acquis de l'expérience (VAE), pour obtenir une certification reconnue sans suivre une formation complète.

Dossier de faisabilité

Appelé aussi "livret 1" ou encore "dossier de recevabilité", c'est la 1ère étape obligatoire du parcours VAE. Ce document récapitule l'expérience et le projet du candidat, permettant au certificateur de vérifier que le candidat remplit les conditions d'accès à la VAE pour le diplôme ou la certification visée.

Si le dossier est jugé recevable, l'accompagnement démarre et le candidat peut passer à la rédaction du dossier de validation.

Certificateur

Organisme ou institution habilité à autoriser le démarrage des parcours en VAE et à délivrer à terme des certifications professionnelles.

Architecte accompagnateur de parcours (AAP)

Conseiller aidant le candidat à construire et structurer son parcours de validation en fonction de ses acquis, de ses objectifs et du référentiel de certification visé.

Glossaire VAE

Dossier de validation

Appelé aussi « Livret 2 » ou “dossier d’expérience”, c’est le document principal que le candidat à la VAE doit rédiger après avoir obtenu la recevabilité de sa demande. Il a pour objectif de permettre au jury d’évaluer si les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat au cours de ses expériences correspondent à celles exigées par le diplôme ou la certification visée.

Jury VAE

Groupe d'experts désignés pour évaluer si les compétences et connaissances acquises par un candidat au cours de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle correspondent aux exigences du diplôme ou de la certification visée. Le jury peut rendre trois types de décisions : validation totale, validation partielle ou refus.

Validation totale

Le jury estime que l’ensemble de vos acquis correspond aux compétences, connaissances et aptitudes exigées par le diplôme ou la certification visée. Vous obtenez alors le diplôme ou la certification dans son intégralité, comme si vous l’aviez obtenue par la voie classique

Validation partielle

Le jury considère que vous avez acquis seulement une partie des compétences requises. Il valide alors un ou plusieurs blocs de compétences, mais pas la totalité du diplôme. Vous recevez une attestation précisant les compétences validées et celles qui restent à acquérir. Il vous est alors possible de compléter votre parcours (par la formation, une nouvelle expérience, etc.) pour obtenir la validation totale ultérieurement.

Refus

Le jury estime que vos acquis ne correspondent pas aux exigences du référentiel du diplôme ou de la certification. Aucun bloc de compétences n’est validé et vous n’obtenez pas la certification. Ce refus peut être lié à un manque de préparation, d’accompagnement, ou à un écart trop important entre votre expérience et le niveau requis.

Comment nous contacter ?

Nos Bureaux

60 rue Jacques Cellier
73100 Grésy-sur-Aix

Par Mail

contact-VAE@sensei-france.fr

Par Téléphone

01 87 66 61 47



Plus d'informations
sur sensei-france.fr



Sensei France

EURL au capital social de 139500€
RCS Thonon 832 142 053
72 rue G. De Mestral
74160 ARCHAMPS

Directeur de publication : Davy Depaix